PROJET DE LOI

releté

SÉNAT

le 29 juin 1965.

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1964-1965

PROJET DE LOI

REJETÉ PAR LE SÉNAT

instituant un régime d'épargne-logement.

Le Sénat a rejeté, dans les conditions prévues à l'article 45 (alinéas 2 et 3) de la Constitution, le projet de loi.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 29 juin 1965.

Le Président, Siané: JOZEAU-MARIGNÉ.

Vair les numéros:

Assemblée Nationale (2º législ.): 1'" lecture : 1397, 1439 et in-8° 357.
2º lecture : 1522, 1523 et in-8° 382.
Commission mizte partiaire : 1547.

Sénat: 1" lecture: 221, 250 et ln.8" 120 (1964-1965).
2" lecture: 276, 277 et ln.8" 135 (1964-1965).
Commission mixte paritaire: 286 (1964-1965).